

découvert ; elle invite à l'examen, elle le commande même. Si elle se sent outragée par l'orgueil du blasphémateur, elle ne se sent pas honorée par les hommages d'une stupide crédulité ; non, les disciples de l'Évangile ne sont pas ceux de l'Alcoran."

Pour juger si nous devons embrasser d'esprit et de cœur le Christianisme, la question se réduit à savoir si, comme on nous l'annonce, Dieu est venu sur la terre révéler des dogmes, affermir et compléter la morale dont il avait gravé les premiers principes dans nos cœurs. Sur cette question décisive, qui est celle de l'existence des titres du Christianisme à la croyance universelle, la religion nous invite au plus sérieux examen.

Jusqu'à la raison sont évidemment conservés : un peu d'attention suffira pour juger qu'ils le sont également dans ce qui suit ce libre examen. S'il nous rend convaincus de la divinité du Christ, la raison elle-même nous dit qu'elle doit se soumettre à la révélation avec une confiance entière, absolue ; qu'elle doit s'y soumettre en tout, en ce qu'elle ne comprend pas comme en ce qu'elle conçoit, pour les mystères les plus étonnants comme pour les préceptes les plus clairs. La raison, lorsqu'elle s'exprime ainsi, est simplement conséquente ; car après avoir reconnu que Dieu a parlé, il serait trop absurde de vouloir discuter s'il a dit la vérité.

### LE LIBÉRATEUR DANIEL O'CONNELL.

Suite.

La vie politique d'O'Connell commença avec l'année 1800. L'union législative venait d'être consommée. Quoique nous n'ayons pas à écrire ici une histoire d'Irlande, il nous est impossible de ne pas dire ce que fut cette union, dont O'Connell n'a cessé un seul jour de sa vie de demander le rappel. C'est lui-même que nous laissons parler :

"L'union a été imposée à l'Irlande par l'opération combinée de la terreur, de la torture, de la force, de la fraude et de la corruption.

"Les fauteurs de l'union entretenaient et ranimèrent le feu d'une rébellion languissante. Ils excitèrent le protestant contre le catholique, et le catholique contre le protestant. Ils excitèrent des dissensions intestines, toujours dans le but d'arriver à la réalisation de leur projet d'asservissement. Tandis que l'union était en voie de progrès, l'*Habeas corpus* fut suspendu, toute liberté constitutionnelle fut anéantie en Irlande. La loi martiale fut proclamée ; l'emploi de la torture fut fréquent ; la liberté, la vie et la propriété furent sans protection ; l'opinion publique fut étouffée ; les procès devant les cours martiales étaient à l'ordre du jour, les meetings légalement convoqués par les magistrats furent dispersés par la force des armes ; la voix de l'Irlande fut comprimée. Le peuple se trouva sans protection ; ce ne fut pas tout. Sans parler des places qui furent données comme moyen de corruption, l'union a coûté en argent 75 millions de francs à l'Angleterre !

"L'union ne fut ni un traité ni un pacte ; elle a été emportée par la violence, la fraude, la terreur, la torture et la corruption. Elle n'a aucun pouvoir obligatoire, parce qu'elle est un fait de force majeure. Elle n'est plus qu'un mot. Les deux pays ne sont pas unis.

"C'est ainsi que s'éteignit l'indépendance de l'Irlande ; ainsi fut consommé le plus grand crime qu'ait jamais commis contre l'Irlande le gouvernement britannique !"

Le crime était consommé et le système odieux à l'aide duquel il avait été obtenu demeurait en vigueur. L'Irlande continuait à être couverte de troupes anglaises, et l'on disait au peuple qu'il n'avait pas le droit de s'assembler. Les catholiques ne se laissèrent pas abattre par ces rigueurs. Le 13 janvier, ils se réunirent dans *Royal-Exchange-Hall* pour pétitionner contre l'union. Ils étaient à peine arrivés que la force armée intervint. O'Connell, qui avait tout disposé pour cette manifestation, se présenta, à la tête de ses amis, à l'officier chargé du commandement des troupes, et protesta avec tant de conviction et d'énergie de son respect aux lois que l'officier, saisi de la nouveauté de ce langage, ne fit pas évacuer la salle ; il laissa les catholiques tenir leur meeting. C'est dans cette réunion qu'O'Connell fit son premier discours politique. Ce fut, comme disent les Anglais, son *maiden speech*. Il y protesta contre l'acte d'union, et soutint l'opinion que les lois pénales avec leurs énormités étaient préférables aux concessions au prix desquelles l'union législative avait été opérée. Ce meeting se sépara après avoir voté une pétition en faveur du rappel de l'union.

Depuis ce jour l'activité d'O'Connell pour l'affranchissement de sa patrie ne s'est pas ralentie un instant. Son discours du 13 janvier 1800 laissait voir la route dans laquelle il allait inviter ses compatriotes à le suivre. Les scènes de désordre et de sang qui venaient désoler sa patrie fortifièrent chez lui la conviction que l'Irlande devait renoncer à lutter contre l'Angleterre par la force brutale. Il fallait se créer des ressources nouvelles, se rendre inattaquable en se plaçant sur le terrain de la légalité, et profiter des avantages de cette position pour inquiéter, harceler, fatiguer l'Angleterre, en la forçant d'avoir sans cesse les yeux sur l'Irlande, en ne lui accordant aucune trêve, aucune diversion, afin d'arracher à la crainte et à la lassitude ce qu'on ne saurait lui prendre par force. Armé du droit de pétition et d'association, O'Connell a tenu quarante-sept ans l'Irlande debout, toujours agitée, toujours menaçante, allant jusqu'à la dernière limite du droit, mais ne la franchissant jamais. O'Connell qui avait commencé par être l'avocat des catholiques, devint bientôt celui de sa patrie ; il s'identifia avec le peuple, lui parla son langage, réveilla ses douleurs, en lui rappelant les persécutions

de ses pères, fit naître en lui le sentiment de ses droits, alluma dans son cœur l'amour de la liberté, se l'attacha par les liens si forts et si durables que la mort seule a brisés.

Déjà, en 1804, grâce aux efforts d'O'Connell les catholiques d'Irlande déployaient une telle activité que le Gouvernement en prit ombrage. Ils avaient organisé une commission centrale qui s'appelaient *catholic board*. Il fallut bientôt la dissoudre devant une proclamation du vice-roi ; mais O'Connell, déjà versé dans les subtilités de la jurisprudence anglaise, reconstitua la commission sous le nom de *comité catholique*, et le comité continua à fonctionner.

Pitt, qui, en 1801, avait été renversé pour avoir essayé de remplir envers les catholiques d'Irlande l'engagement qu'il avait contracté lors de l'union était retourné aux affaires en 1805. Une démarche fut faite auprès de lui par une députation catholique qui vint le prier de présenter au Parlement la mesure d'émancipation qu'il avait promise. Le ministre faisant allusion aux obstacles qu'il rencontrait dans le Roi, exprima le regret de ne pouvoir rien accorder.

Une pétition demandant l'émancipation fut néanmoins présentée à la Chambre Haute par lord Grenville et à celle des Communes par M. Fox. La prise en considération en fut repoussée, dans la première, à 178 voix contre 49, dans la seconde à 336 contre 124.

A la mort de Pitt, en 1806, les whigs arrivaient au pouvoir et les catholiques concevaient quelques espérances ; mais elle ne tarda pas à s'évanouir ; leur persévérance n'avait pas été soumise à une assez longue épreuve. O'Connell rédigea en 1808 et en 1810 deux nouvelles pétitions qui furent repoussées par le Parlement. Cette dernière année, le municipalité de Dublin prit l'initiative d'une imposante démonstration en faveur de l'union. O'Connell, qui se trouva dans ce meeting au milieu de protestants et de catholiques, y prononça un de ses plus magnifiques discours et se montra de plus en plus digne, par son talent et sa sagesse, du titre de chef populaire, que lui donnaient déjà tous les cœurs.

La même année (1810), les évêques catholiques d'Irlande publièrent des résolutions dans le but de calmer certaines inquiétudes publiques et de réfuter certaines rumeurs. On disait qu'ils avaient acquiescé aux désirs de l'Angleterre sur la question du veto que le Gouvernement désirait avoir sur la nomination des évêques, et qu'ils avaient accepté une part de budget impérial. Ils donnèrent à ces bruits le démenti le plus formel. La question du veto, dont nous allons avoir à nous occuper, avait éveillé l'attention des catholiques depuis 1799, et nous aurons à signaler les services qu'O'Connell a rendus dans l'agitation qu'elle souleva plus tard dans toute l'Irlande.

En 1810, les orangistes commencèrent à s'alarmer de l'union des catholiques, de l'harmonie et de l'en-entente qu'O'Connell avait su donner à leur action. Le système de pétition en faveur de l'émancipation s'organisait sur une vaste échelle, malgré les entraves suscitées par quelques hommes prudents au sein du comté. C'est vers cette époque qu'O'Connell proposa à ses amis de voter une Adresse au prince de Galles, vers qui se tournait l'espérance des catholiques, qu'il fita jusqu'au jour où il mit le pied sur les marches du trône, mais qui, devenu Georges IV, oublia et trahit toutes ses promesses. Le Gouvernement, cédant aux maladroites inspirations des orangistes, s'arma des lois que l'on croyait tombées en désuétude, se fit octroyer par le Parlement des pouvoirs extraordinaires, et s'engagea contre les catholiques et contre la presse libérale dans la voie des persécutions judiciaires.

Daniel O'Connell, déjà chef des catholiques et l'ami des protestants libéraux, était surtout avocat, lorsque, en 1811, les poursuites du parquet de Dublin contre plusieurs catholiques éminents et contre la presse vinrent le grandir dans l'opinion publique comme légiste et homme politique. Il était naturellement choisi pour défenseur des accusés dans tous les mémorables procès de cette époque. Le barreau de Dublin gardera longtemps le souvenir de ces luttes judiciaires dans lesquelles O'Connell déploya toutes les ressources de son éloquence et de son génie, et dont le procureur-général, M. Saurin, sortait tous les jours meurtri des rudes coups que lui portait son adversaire. Chaque procès était pour le jeune avocat un nouveau triomphe. Le droit d'association, le droit de pétition, la liberté de la presse sortirent victorieux de ces conflits.

Les défaites du parquet ranimèrent le cœur des catholiques. En 1812, ils tirent dans plusieurs comtés des meetings pour protester contre les tendances et les actes du gouvernement. Le mouvement national s'organisait. En parcourant les journaux irlandais de cette époque, on peut suivre l'importance que gagnaient graduellement les catholiques, par l'attention que la presse commençait à leur donner. On trouve, soigneusement reproduits, les comptes-rendus des meetings qui, peu d'années auparavant, étaient mentionnés en quelques lignes. L'opinion publique comptait avec eux. Ces détails, négligés par les biographes d'O'Connell, ne sont pas sans intérêt pour les lecteurs de l'*Univers*, au moment où l'action des catholiques de France, comme parti constitutionnel, n'est pas sans quelque analogie avec ce qui se passait, il y a trente-cinq ans, en Irlande.

En 1813, comme en France en 1847, la législature dut s'occuper des pétitions arrivant de toutes les parties du pays. Un bill, dont le but avoué était d'émanciper les catholiques, fut présenté au Parlement ; mais il réalisait les promesses de son titre à peu près comme nos projets de loi sur la liberté d'enseignement renversent le monopole uni-